

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre deux mil dix-neuf, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Dominique Busigny, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à partir du vote de la délibération n° 2019-12-18/02, M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort jusqu'au vote de la délibération n° 2019-12-18/03, Mme Johanne Ledanseur, M. Jean-Charles Orsini, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, M. Franck Thiebaut à M. Olivier Poneau, Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Chantal Lacauste, Mme Anne Herbert-Bertonnier à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Damien Metzlé jusqu'au vote de la délibération n° 2019-12-18/01, M. Omid Bayani à M. Bruno Larbaneix, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon à partir du vote de la délibération n° 2019-12-18/04, M. Mickaël Auscher à M. Marouen Touibi, M. Didier Blanchard à M. Pierre-François Brisabois, M. Jean-Paul Élédou à M. Pascal Thévenot, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absentes non représentées :

Mme Véronique Michaut, Mme Nathalie Lorient.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Objet : Budget Primitif 2020 - Budget principal Ville.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 58 50 40

Courriel: relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2019-12-18/02

Objet : Budget Primitif 2020 - Budget principal Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU sa délibération n°2019-11-27/03 du 27 novembre 2019, actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2020 s'est tenu à l'appui d'un rapport,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 9 décembre 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité avec 4 abstentions (MM. Blanchard, Brisabois et MM. Adjuward, Daviau),

ADOpte le budget primitif 2020 de la Ville, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 965 000,00 €	62 965 000,00 €
Section d'investissement	26 875 000,00 €	26 875 000,00 €

APPROUVE comme suit, l'octroi des subventions suivantes aux établissements publics, organismes et associations détaillés ci-dessous, sachant que les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au vote :

Subventions de fonctionnement

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Non Votants	Pour	Abstention*	Contre
C.C.A.S.	Etab. Public Administ.	715 000 €	M. Thévenot, Mme Lamir, Mme Lacauste, Mme Menez, Mme Despierre, Mme Novel, M. Orsini	22	4	
L'Onde	Etab. Public Administ.	2 745 000 €	M. Drevon, Mme Busigny, Mme Ledanseur, Mme Sidot-Courtois, M. Lambert, M. Adjuward, M. Eledo	23	3	
Association des commerçants Louvois	Association Loi 1901	1 000 €		29	4	
Association des commerçants du Mozart	Association Loi 1901	1 000 €		29	4	
ADAMY	Association Loi 1901	300 €		29	4	
Association des professionnels de Santé	Association Loi 1901	1 000 €		29	4	

Délibération n° 2019-12-18/02

Objet : Budget Primitif 2020 - Budget principal Ville.

Comité des Œuvres Sociales	Association Loi 1901	190 000 €		29	4	
1642 ^e section des médaillés militaires de Vélizy	Association Loi 1901	250 €		29	4	
Union nationale des combattants section Vélizy	Association Loi 1901	250 €		29	4	
Le souvenir français	Association Loi 1901	250 €		29	4	
AMERI	Association Loi 1901	250 €		29	4*	
AVDSNC	Association Loi 1901	200 €		29	4	
Ateliers d'arts et d'expression	Association Loi 1901	12 000 €		29	4	
Club Motocycliste de la Police Nationale (CMPN)	Association Loi 1901	500 €		29	4	
Ecole de musique et de danse	Association Loi 1901	549 728 €	M. Thevenot M. Conrié M. Drevon Mme Busigny Mme Ledanseau	24	4	
Club d'astronomie	Association Loi 1901	400 €		29	4	
BeeOSphère	Association Loi 1901	500 €		29	4	
Photo club de Vélizy	Association Loi 1901	500 €		29	4	
Culture 21	Association Loi 1901	2 000 €		29	4	
Théatr'a hélice	Association Loi 1901	7 000 €		29	4	
Vélizy TV	Association Loi 1901	65 000 €		29	4	
Mat en 3 coups – les Héraults de Vélizy	Association Loi 1901	900 €		29	4	
Model club de la cour Roland	Association Loi 1901	150 €		29	4	
Signe des temps	Association Loi 1901	150 €		29	4	
Jeux d'aiguille	Association Loi 1901	500 €		29	4	
Si les mots avaient des ailes	Association Loi 1901	300 €		29	4	
Association sportive du chêne de Vélizy	Association Loi 1901	90 500 €		29	4	
Association sportive volley-ball de Vélizy	Association Loi 1901	60 000 €		29	4	

Délibération n° 2019-12-18/02

Objet : Budget Primitif 2020 - Budget principal Ville.

Athletic club Vélizy-Villacoublay (ACVV)	Association Loi 1901	20 000 €		29	4	
Basket ball club de Vélizy-Villacoublay (BBCVV)	Association Loi 1901	34 000 €		29	4	
Cercle d'escrime de Vélizy	Association Loi 1901	6 000 €		29	4	
Vélizy club de Tennis de table	Association Loi 1901	11 000 €		29	4	
Cyclo club de Vélizy-Villacoublay (CCVV)	Association Loi 1901	2 400 €		29	4	
Devers	Association Loi 1901	5 000 €		29	4	
Equipe cycliste Vélizy 78	Association Loi 1901	14 000 €		29	4	
Espadon de Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	66 000 €		29	4	
Eveil et danse	Association Loi 1901	15 000 €		29	4	
Gym agrès Vélizy	Association Loi 1901	92 000 €	M. Touibi	28	4	
Hand ball club Vélizy	Association Loi 1901	22 000 €		29	4	
Judo club de Vélizy	Association Loi 1901	17 000 €		29	4	
Karaté club vélizien	Association Loi 1901	700 €		29	4	
Poney club	Association Loi 1901	29 000 €	M. Thevenot, M. Poneau, Mme Novel, M. Metzlé	25	4	
Les volants de Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	13 700 €		29	4	
Rugby club de Vélizy	Association Loi 1901	35 000 €		29	4	
Taekwondo club de Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	2 000 €		29	4	
Tennis club de Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	22 000 €		29	4	
Twirling Club de Vélizy	Association Loi 1901	1 000 €		29	4	
Vélizy Association	Association Loi 1901	553 000 €	M. Thevenot, M. Poneau, M. Metzlé, M. Touibi, Mme Despierre, M. Larbaneix, M. Eledo,	22	4	
Vélizy Triathlon	Association Loi 1901	5 000 €		29	4	
AMAD Vélizienne	Association Loi 1901	365 000 €	M. Thévenot, Mme Lamir, Mme Lacauste, Mme Menez, Mme Despierre, Mme Ledanseur, Mme Novel	22	4	


Subvention d'investissement

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Non Votants	Pour	Abstention*	Contre
Cercle d'escrime de Vélizy	Association Loi 1901	1 000 €		29	4	

***MM. Blanchard, Brisabois et MM. Adjuward et Daviau.**

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2019.



Pascal THEVENOT
Maire

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
le Maire de Vélizy-Villacoublay atteste
que le présent document est exécutoire.

*réception par le Préfet
le 20/12/2019
Affichage le 20/12/2019*

Pour le Maire, par délégation,
Florence Catherine
Directrice de l'Administration générale



Résumé de l'acte
078-217806405-20191220-DEL-19-12-18-02-DE

Numéro de l'acte : DEL-19-12-18-02
Date de décision : vendredi 20 décembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Vote du budget primitif 2020.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Laetitia AJMARETTI
AR reçu le : 20/12/2019
Numéro AR : 078-217806405-20191220-DEL-19-12-18-02-DE
Document principal : 99_DE-DEL-2019-12-18-02.pdf

Historique :

20/12/19 10:34	En cours de création	
20/12/19 10:36	En préparation	Laetitia AJMARETTI
20/12/19 10:36	Reçu	Laetitia AJMARETTI
20/12/19 10:37	En cours de transmission	
20/12/19 10:38	Transmis en Préfecture	
20/12/19 10:54	Accusé de réception reçu	